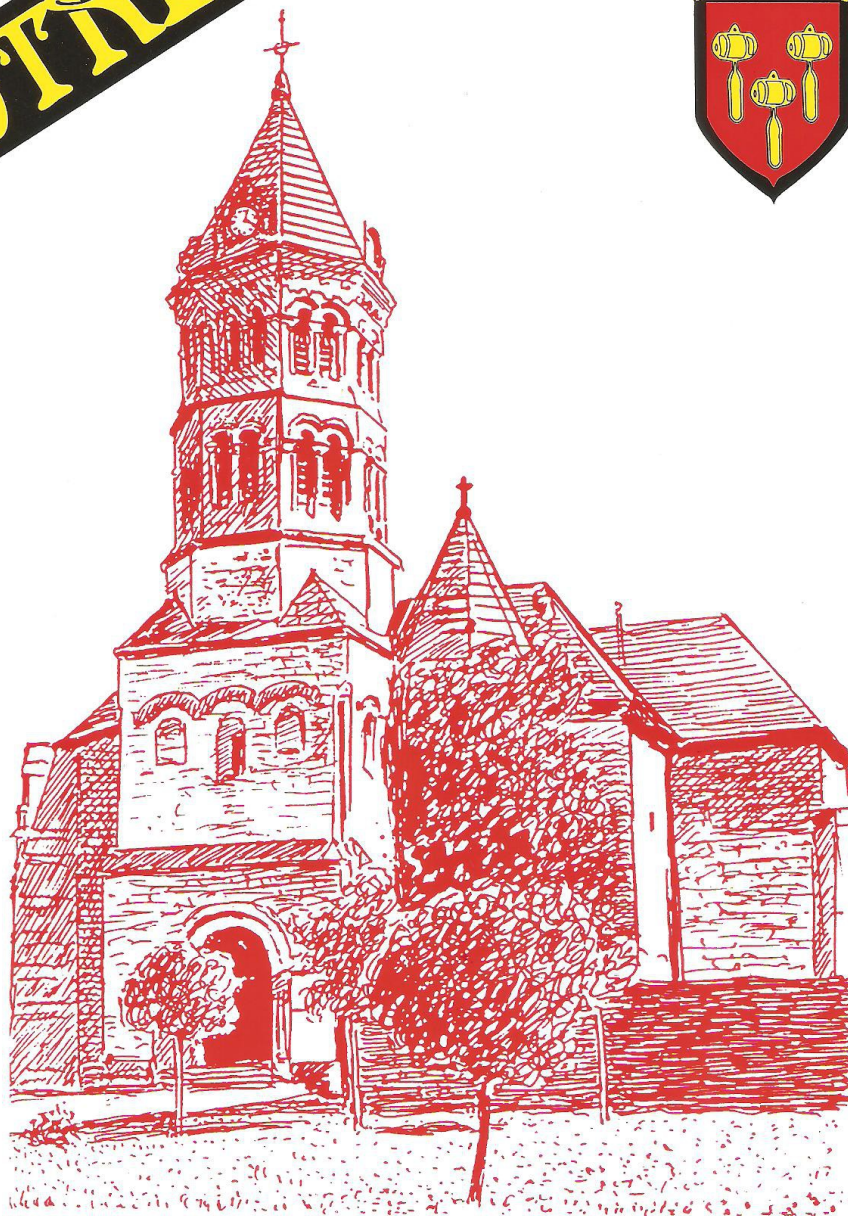
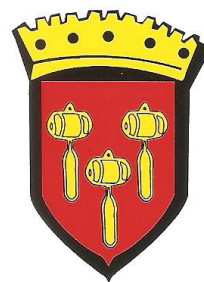


N° 82
Juillet 2007

NOTRE VILLAGE



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS ET DE LIAISON DE LA COMMUNE DE MONCHY-LAGACHE

PETIT TOUR D'HORIZON

Au milieu de l'été bien que le temps ne soit pas au beau fixe, voici quelques réflexions sur divers sujets :

- ◆ **Fleurissement** : de plus en plus de personnes entretiennent et fleurissent leurs façade donnant ainsi une belle image de notre village, qu'elles en soient remerciées.
- ◆ **Fête nationale** : avec le soleil, le barbecue du 13 juillet fut un vrai succès. Le feu d'artifice organisé par Gérard FOURNIER était très réussi. Les jeux du 14 après-midi furent un peu victime de...la chaleur, mais ces deux jours au soleil ont été très appréciés de tous les présents.
- ◆ **A.D.S.L** : après le raccordement par FRANCE TELECOM du sud du village, les pourparlers sont en cours avec la D.D.E – la SANEF et France TELECOM pour raccorder les hameaux de FLEZ & DOUVIEUX.
- ◆ **EAU** : le syndicat d'eau va entreprendre (enfin) des travaux au 4^{ième} trimestre pour que FLEZ et DOUVIEUX puissent obtenir une pression normale et constante dans toutes les habitations. Le prix de l'eau augmentera légèrement.
- ◆ **Tri sélectif** : geste indispensable qui permet de récupérer et vendre les matériaux des sacs bleus et jaunes. Ne pas trier, c'est faire augmenter les impôts.
- ◆ **Déchetterie** : ne pas oublier celle de FORESTE (voir feuille ci-après)
- ◆ **Bibliothèque – médiathèque** : grâce à une action du Conseil Régional, un troisième ordinateur va être installé en septembre. MONCHY – LAGACHE sera site satellite dans le cadre de Picardie en ligne. Guillaume MAHY, notre bibliothécaire, pourra encore mieux initier à l'informatique tous ceux qui le désirent (renseignez vous auprès de lui)
- ◆ **Manque de civisme** : il ne faut pas faire aux autres ce que l'on n'aimerait pas que l'on nous fasse :
 - ↳ Bruits de motos
 - ↳ Vol de fleurs
 - ↳ Dégradations diverses
 - ↳ Chiens qui aboient en permanence
 - ↳ Chiens qui divaguent
 - ↳La vie en commune implique le respect de chacun.
- ◆ **Travaux** :
 - ↳ **Cimetière** : la clôture (mur & grillage) est finie. Il restera l'aménagement intérieur à réaliser
 - ↳ **Grande rue** : avec beaucoup de retard, les travaux devraient débuter en septembre. L'établissement d'une zone 30 pour réduire la vitesse a été demandée par le Conseil Municipal.

.../...

- ↳ La Cabourerye : écoulement d'eau
- ↳ Parking école maternelle : pour permettre au minibus de s'arrêter devant la porte, la place de stationnement va être agrandie .
- ↳ Peupliers : l'abattage et l'enlèvement des arbres a été fait.
Malheureusement les dégâts occasionnés nécessitent une remise en état importante.
- ↳ La Superette : une réouverture prochaine est annoncée. Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux gérants. Le meilleur accueil que l'on puisse leur faire c'est d'aller s'approvisionner chez eux.
- ↳ Associations : merci aux présidentes et présidents qui se dévouent sans compter pour animer, entraîner, éduquer jeunes et moins jeunes.
Grâce à elles MONCHY – LAGACHE est vivante et se fait connaître.

Bon été à toutes et tous.

Le Maire : A. VALLETTE



Monchy-Lagache ► A 11 h 30, un grand nombre de personnes étaient rassemblées autour des Anciens combattants de la section de Monchy/Quivières, avec André Bujadinovic, vice-président, qui a remis une médaille aux porte-drapeaux, René Allegaert et Jean-Louis Henri.

mercredi 16 mai 2007

Journal de Ham.

8/05/07

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 21 FEVRIER 2007**

Présents : A VALLETTE – M GOURLIN - Y BRESOUS – M. RIGAUX – M DUPARCQ – JF
CARBONNAUX - G DEBAIL - M GRAVET – P VANDEROSIEREN –

Absents excusés avec procuration : MH DUJARDIN – P LEVERT – JB GRU – MI ISTE –

Absent: J. BOILLEAU

Secrétaire de séance : Y. BRESOUS

Le compte rendu de la dernière séance (14/12/2006) est approuvé à l'unanimité.

◆ **Compte Administratif année 2006 & affectation des résultats**

Lecture est faite du compte administratif :

➤ **Prévisions section d'investissement 2006** : 307342€

☞ Réalisé en 2006 dépenses d'investissement :155692.01€

☞ Encaissé en 2006 recettes d'investissement : 137464.11€

☞ Résultat exercice 2006 – déficit- : - 18227.90€

☞ + Report solde déficitaire de l'année 2005 : -51481.64€

=====

☞ a) **Résultat global cumulé fin 2006** :-69709.54€

➤ **Prévisions section de fonctionnement 2006** : 511567€

☞ Réalisé en 2006 dépenses de fonctionnement:320001.32€

☞ Encaissé en 2006 recettes de fonctionnement : 332219.75€

☞ Résultat exercice 2006 – excédent- :+ 12218.43€

☞ + solde excédentaire reporté de l'année 2005 :+ 185762.21€

=====

b) **Résultat global cumulé fin 2006** + 197980.64€

Résultat global cumulé a) + b) fin 2006 :+ 128271.10€ .

Besoin de financement à inscrire au budget 2007 –art 001 DI-.... : 69709.54€

Restes à réaliser sur exercice 2006 en dépenses & recettes : 36630.00€

=====

Besoin total de financement à inscrire au BP 2007 –art 1068-... : 106339.54€

Soit un excédent de fonctionnement 2006 à reporter au BP 2007- art 002- de **91641.10€**
(197980.64€ - 106339.54€)

Commentaires sur ce C.A. :

- M.GRAVET fait remarquer qu'en investissement sur le programme de réfection du tennis il y a 386.31€ d'écart en plus par rapport au devis. Après vérification, il s'avère que le montant HT est bon mais que le calcul de la TVA est faux d'où un total TTC erroné. Une demande d'avoir est faite.

M.GRAVET pense que ces travaux auraient dû être pris en charge par la Communauté de Communes. Monsieur le Maire indique que le dossier- déjà prévu en 2004- a été monté en 2005 pour que le court soit opérationnel en 2006. S'il avait fallu attendre l'entrée en C.C.P.H, les travaux n'auraient pas pu se faire avant 2007 au mieux.

- Section de fonctionnement : M. le Maire fait remarquer que sur cinq postes les réalisations sont supérieures aux prévisions, à savoir :

Combustibles : coût du fuel domestique +2600€

Entretien de la voirie : travaux de réfection des rues +200€

.../...

.../...

Fournitures administratives : réajustement des besoins + 230€

Entretien des terrains : +4500€

Entretien du matériel : +1860€

Sur les deux derniers points M. Marc RIGAUX fait remarquer que si l'on veut un village propre et fleuri il faut entretenir les espaces verts surtout une année humide. Il regrette par contre, comme M. GRAVET, que l'on ait fait autant de dépenses de réparations sur le vieux tracteur communal.

Les autres points n'appellent pas de remarques particulières.

Il est procédé au vote de ce C.A de l'année 2006 qui est approuvé-ainsi que le compte de gestion- à l'unanimité (12 voix pour).

◆ TRAVAUX GRANDE RUE

Le projet initial sera réalisé tel que présenté au départ, aucun ajout ne pouvant se faire.

La partie pavée devant la mairie –afin de faire ralentir les véhicules- ne sera pas faite en plateau.

L'appel d'offres est lancé depuis le 8 février (date de parution dans la Gazette), l'ouverture des plis se fera le jeudi 8 mars à 18h ; la décision d'attribution du marché aura lieu le jeudi 15 mars à 18h et le Conseil municipal prendra sa décision le vendredi 16 mars à 18h00.

S'il y a accord sur ce dossier, les travaux pourraient débiter le 10 avril .

M. le Maire indique que Jean-Baptiste GRU (suppléant de M.Claude DELATTRE-démissionnaire-) le remplace en tant que titulaire.

◆ CLASSEMENT DE VOIES COMMUNALES

Les services de la D.D.E. demandent qu'une mise à jour du classement soit faite par la commune . Une première approche a été faite. La commission voirie se réunira pour reprendre le projet.

M. le Maire demande si le conseil est d'accord pour que la rue allant de la Place du 11 novembre à l'église (anciennement rue du cimetière) soit maintenant appelée « rue Mme Lucie PERROUALT » (en remerciement du legs important qu'elle a fait et qui permet d'entretenir et de protéger les vitraux, les boiseries) Accord de principe.

Le Conseil municipal devra se prononcer lors d'une prochaine réunion sur le nom et le classement des rues; cette question sera revue à ce moment là.

◆ VOYAGES POUR ENFANTS & ADOS

M. le Maire propose que la commune programme tous les ans le coût d'un voyage en bus d'une journée pour les élèves des classes de Cours Élémentaires et de Cours Moyens. Prix d'environ 700 à 800€.

Accord à l'unanimité du conseil.

Dans le cadre du 90^{ième} anniversaire de la destruction de MONCHY – LAGACHE le 15 mars 1917 et de la bataille de VERDUN, M. le Maire propose également que la commune participe -par une prise en charge de 400€- au transport des élèves des deux C.M à VERDUN fin mai.

Accord à l'unanimité du conseil.

.../...

.../...

◆ SUBVENTIONS VOTEES POUR 2007

En préambule M. GRAVET s'étonne des propos entendus lors de la dernière réunion de la Commission « sports et culture » de la C.C.P.H concernant : les subventions allouées aux associations sportives, les travaux des gymnases et les rémunérations de certains maîtres-nageurs.

M. le Maire répond qu'il demandera, par courrier, des explications au Président de la C.C.P.H .

M. le Maire propose la reconduction en 2007 :

1. de la subvention allouée en 2006 pour le camp « ados » de Familles rurales (500€)
2. de celle allouée en 2006 au Comité de Jumelage (600€) qui aiderait , s'il a lieu , le déplacement durant une semaine des jeunes de MONCHY vers DUNZWEILER.
3. de celle allouée en 2006 à l'Amicale des deux étangs (555€) ceci afin de compenser pour les jeunes de 16/18 ans la hausse de 19€ du prix de la carte de pêche. L'Amicale prend en charge également la somme de 6€ pour tous les jeunes. Le versement de cette subvention se fera après présentation des cartes établies pour les jeunes de 16 à 18 ans.
4. des mêmes sommes qu'en 2006 pour les autres associations. Total global de 7000€.

M. Patrice VANDEROSIEREN demande une subvention également pour les clubs de Judo et de football –qui n'en perçoivent plus depuis 2006 car elle leur est versée par la C.C.P.H-.

M. le Maire demande que l'on attende la réponse de la C.C.P.H .

◆ DELIBERATIONS VOTEES A L'UNANIMITE

1. Cotisation S.P.A. 2007 : 173.43€ (soit 0.227€ par habitant) + 12.10€ lors de chaque demande d'enlèvement d'animal errant.
2. Statuts du SIVOM de PERONNE : suppression de la compétence « assainissement », modification de la compétence eau et transfert du siège social au 23 Ave de l'europe.
3. Contribution 2007 SIVOM de PERONNE : 3092.44€
4. Contribution 2007 SIVOM de HAM : 2139.20€
5. Remboursement d'un trop payé à la SOFCAP de 17.29€ .
6. Indemnité de gardiennage de l'église pour 2007 : 116.19€
7. Vente d'O.A.T. résultant du placement du legs de Mme PERROUAULT : 17000€ qui correspondent aux frais engagés pour les travaux sur l'église (réparation et protection des vitraux, réparation du mobilier).
8. Prêt PALULOS - C.D.C. : nécessité de recourir à un emprunt de 13000€ auprès de la Caisse des Dépôts & Consignations pour financer les travaux de réhabilitation du logement 19 Grande rue . Prêt annuel sur 9 ans au taux actuariel annuel de 3.55% révisable en fonction de la variation du taux du livret A.
9. Remplacement membre démissionnaire de la commission d'appel d'offres : J.B GRU qui était membre suppléant devient membre titulaire en remplacement de Claude DELATTRE -qui avait démissionné-.

◆ QUESTIONS DIVERSES

1. Plan Communal de Sauvegarde : il faudra prévoir son élaboration .
2. Tri sélectif : Melle GALLIET –ambassadrice du tri employée par la C.C.P.H – se propose de venir dans les classes sensibiliser les élèves au tri sélectif. Une réunion au Foyer rural pourra également avoir lieu pour les administrés intéressés.
3. Club de Judo : Agnès RICHY- Présidente du Club remercie la municipalité pour les coupes offertes lors des compétitions du 28 janvier.

.../...

- .../...
4. **Travaux au cimetière** : M.DUPARCQ signale qu'il faudrait procéder à un réglage des nouvelles portes et prévoir un butoir.
 5. **Ancienne râperie** : M. DUPARCQ demande ce que veut dire « réhabilitation de la râperie » dans l'article du Courrier picard.
M. le Maire précise que M. CHARLOT a été à nouveau contacté et que les travaux doivent reprendre, tout en espérant une réhabilitation future par le propriétaire. Il ajoute que l'entreprise chargée de la démolition partielle de la râperie l'a contacté pour lui dire qu'il poursuivrait ces travaux lorsque le beau temps le permettrait.
 6. **Signalisation** : M.GRAVET demande la pose du miroir en bas de la rue BABEUF (intersection dangereuse avec la rue de l'étang).
 7. **Jumelage** : Y.BRESOUS remercie la municipalité de soutenir le projet de voyage des ados vers DUNZWEILER.
 8. **S.I.V.U.** : JF CARBONNAUX explique ce qui a été dit - en réunion de commission du SIVU- au sujet du SPANC à mettre en place au premier juillet 2007 et pour lequel des négociations sont en cours. Le contrat SPANC aura une durée de six ans ½ (dont 2 ans de diagnostic à compter de 2008 dans toutes les communes)
Le premier contrôle pendant deux ans sur l'existant et ensuite le deuxième contrôle quatre ans après.
Des réunions publiques auront lieu dans les six premiers mois du contrat : MONCHY – LAGACHE et TERTRY ensemble (courant 2^{ième} semestre 2007) . Des plaquettes d'informations seront diffusées dans les mairies concernées.

Actuellement 9 communes ont opté pour l'assainissement collectif et 9 autres pour l'assainissement non collectif dont MONCHY – LAGACHE (décision de 2003) .

La commune d'ATHIES, qui a déjà fait ses études, est programmée pour 2012 et MONCHY – LAGACHE ensuite.

Levée de séance à 22h40.

Prochaine réunion spéciale « aménagement Centre Bourg »
Vendredi 16 mars à 18h00

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 16 MARS 2007**

Présents : A VALLETTE – P LEVERT - M GOURLIN - Y BRESOUS – M. RIGAUX – M DUPARCQ – JF CARBONNAUX - G DEBAIL - M GRAVET —

Absents excusés avec procuration : MH DUJARDIN –M GOURLIN – JB GRU – MI ISTE –

Absents : J. BOILLEAU – P VANDEROSIEREN

Secrétaire de séance : Y. BRESOUS

Le compte rendu de la dernière séance (21/02/2007) est approuvé à l'unanimité.

La réunion de ce jour a un ordre du jour unique.

◆ **Validation du choix de l'entreprise concernant l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement du Centre bourg :**

Approbation du choix fait par la Commission d'appel d'offres lors de la réunion d'ouverture des plis du 8 mars et suite au résultat du contrôle effectué par le cabinet AREA (réunion du 15 mars 07).

Monsieur le Maire explique la façon dont s'est déroulé cet appel d'offres.

Il en ressort que :

- ⇒ Pour le lot n° 1 « voirie », il y a eu 4 réponses (STAG-EUROVIA-EIFFAGE-SCREG)
- ⇒ Pour le lot n° 2 « espaces verts », il y a eu 1 réponse (VIDAM).

La base de référence de prix était celle fixée par le Cabinet Odile GUERRIER, confirmée par le Cabinet AREA.

Sont retenues les entreprises :

1. Lot n° 1 « Voirie » : la SCREG de HAM pour un montant HT de 112197.40€ soit un TTC de 134188.09€
2. Lot n° 2 « espaces verts » : Société VIDAM d'AMIENS pour un montant HT de 6639.50€ soit un TTC de 7940.84€.

Montant global HT de 118836.90€ - TTC de 142128.93€

A l'unanimité le Conseil approuve le choix de la commission.

Les entreprises vont être prévenues et les travaux pourront débuter mi avril 2007.

◆ **Questions diverses :**

- 1) Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller la lettre envoyée au Président de la Communauté de Communes du Pays Hamois et sa réponse. Si il y a d'autres questions, il faudra les poser lors de la prochaine réunion de la commission sports et culture de la C.C.P.H.
- 2) Les conseillers regrettent une fois de plus l'incivilité de certains, qui lancent des cailloux dans les volets roulants, roulent sur des motos interdites à la circulation routière, laissent des bouteilles vides n'importe où....
- 3) Finir de tondre la rue des Bovines.
- 4) M.le Maire invite tous les conseillers à la cérémonie commémorative du 90^{ième} anniversaire de la destruction de MONCHY demain samedi 17 mars.

Levée de séance à 18h45.

.../...

Le Conseil doit délibérer pour donner son accord sur le montant des charges transférées et sur le taux de référence pour permettre à la C.C.P.H d'augmenter de 0.60% sa taxe professionnelle en cas de besoin.

2°) Concernant la commune de MONCHY – LAGACHE, le transfert de charges à la C.C.P.H en 2006 entraîne une perte de TP de 3770€.

Ce qui veut dire pour la commune une perte de recettes fiscales au budget de fonctionnement.

Monsieur CHORIER, en sa qualité de conseil, précise qu'il serait souhaitable, au cas particulier, de compenser cette perte de produit fiscal afin de maintenir notre capacité d'autofinancement .

Cette compensation correspondrait à une augmentation des quatre taxes de 2.5%.

Monsieur le Maire propose donc au conseil l'application d'une hausse de 2.5% des taux pour 2007.

Cette proposition est approuvée par 11 voix pour et 2 voix contre (P.VANDEROSIEREN & M. GRAVET).

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget sera donc le suivant :

P ^o mémoire taux 2006	Taux voté en 2007	Intitulé des taxes	Bases d'imposition 07	Produit fiscal voté en 2007
6.48%	6.64%	habitation	427300	28373
8.91%	9.13%	foncière bâti	846000	77240
21.80%	22.34%	foncière non bâti	83800	18721
5.22%	5.35%	professionnelle	772200	41313
				165647

De ces 165647€, il faut déduire la somme de 3770€ qui sera à reverser à l'état compte tenu de la réforme de la Taxe Professionnelle au vu de la loi de finances pour 2006 article 85 et de la loi de finances rectificative pour 2006 article 131 (selon l'estimation des bases prévisionnelles actuelles) . Le produit encaissé par la commune serait donc de 161877€.

Avant le vote du budget, Martial GRAVET demande que les travaux communaux prévus dans le cadre du programme SIVOM - approuvés en commission- soient approuvés par un vote du Conseil municipal, étant donné que le budget voté est un budget prévisionnel.

Monsieur le Maire rappelle que le montant maximum des travaux est toujours inscrit et voté au budget de chaque année et qu'en fonction des subventions possibles ils peuvent être réduits en commission voirie du SIVOM.

Le budget est approuvé à l'unanimité par vote à main levée : 13 voix pour.

◆ DELIBERATIONS VOTEES A L'UNANIMITE : 13 voix

1. Demande subvention au Conseil Général pour pose de la clôture du cimetière : possibilité d'obtenir une aide à hauteur de 15% du montant HT des travaux soit 450€.
2. Charte Pays Santerre Haute- Somme : validée elle regroupe 10 cantons.
3. Modification du périmètre du SIVU du Pays Hamois suite à l'adhésion des communes de TERTRY et d'ATHIES : accord

.../...

.../...

4. Réforme de la Taxe professionnelle : (cf paragraphe précédent) . Accord pour autoriser la C.C.P.H à augmenter de 0.60% sont taux de TP en cas de besoin.

◆ TRAVAUX 2007

- 1) Aménagement du Centre Bourg : les entreprises retenues sont la SCREG pour le VRD et VIDAM pour les espaces verts. Montant total HT de ce programme après ouverture des plis Bureau d'étude AREA + insertions +SCREG + VIDAM = 129403.70€ soit un TTC de 154766.82€.
- 2) Clôture du cimetière : lecture du devis de la Société Pose Picarde de ST QUENTIN d'un THT de 3000€ pour l'installation d'un grillage soudé de 1m73 de hauteur. Possibilité d'obtenir une aide du Conseil Général à hauteur de 15% du THT. Accord à l'unanimité.

◆ PERMANENCES AU BUREAU DE VOTE ELECTION PRESIDENTIELLE

Pour l'élection Présidentielle des 22 avril & 6 mai, le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h ; ce qui nécessite des permanences de 2h30 . M. le Maire demande à chacun le créneau horaire qui lui convient et en cas d'absence, des bénévoles assureront un créneau avec des conseillers.

◆ QUESTIONS DIVERSES

- 1) Martial GRAVET demande où en est le dossier INTERNET. M. le Maire lui répond que des travaux sont actuellement en cours rues de DEVISE & de TERTRY (France TELECOM) et que pour ce tronçon les abonnés pourront en principe bénéficier de l'ADSL 512Kb/s. Par contre, pour les hameaux de FLEZ et DOUVIEUX , aucune réponse n' a été apportée ni par France TELECOM ni par la SANEF.
M.GRAVET rétorque que pour le moment rue des Bovines ça ne fonctionne toujours pas.

Levée de séance à 21h50.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 JUIN 2007

Présents : A VALLETTE – M GOURLIN - Y BRESOUS – M DUPARCQ – G DEBAIL - M GRAVET – JB GRU - J. BOILLEAU

Absent excusé avec procuration : MH DUJARDIN – P LEVERT – JF CARBONNAUX – P VANDEROSIEREN Absent excusé : M RIGAUX Absente : MI ISTE

Secrétaire de séance : Y. BRESOUS

Le quorum est atteint (8) , la réunion peut débiter.

Le compte rendu de la dernière séance (03/4/2007) est approuvé ..

◆ CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE

M. le Maire présente au conseil le tableau des chemins, rues et places modifié et mis à jour en concertation avec les services de la D.D.E. quant aux longueurs et dénomination .

A noter l'inscription de nouvelles rues et de trois chemins :

- rue ST PIERRE qui part du Monument aux morts et aboutit au porche Sud de l'église.
- rue du Chemin vert – au hameau de DOUVIEUX – sur 120m et qui se prolonge sur 1010m par le Chemin vert jusqu'au grillage de l'A.29
- rue du Jeu de Paume : qui part de la rue de la Terrière jusqu'au au n° 13 . Ensuite Chemin du Jeu de Paume jusqu'au pont sur l'Omignon
- rue du Stade : qui part de la RD 15 et va au Stade
- chemin du forage Nord : qui part de la RD 45 vers le forage.

Ce classement servira lors du calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement qui est allouée chaque année aux communes.

Une fois ce classement établi , la commune sera ensuite tenue de les entretenir .

M.JB GRU fait remarquer que l'Association Foncière a déjà réalisé des travaux d'entretien sur certains chemins et M. VALLETTE signale que l'inverse a aussi déjà eu lieu (ex chemin de la croix Noire).

M.Michel DUPARCQ signale quant à lui que dans d'autres communes limitrophes ou il n'y a pas d'A.F.R. c'est bien la commune qui entretient les chemins.

Après cette discussion, le Conseil approuve à l'unanimité ce classement.

M. le Maire informe le conseil d'un problème rencontré suite à une visite de l'E.I.T.F. qui a programmé avec la SICAE et le SIER des travaux électriques rue du stade (changement d'implantation des compteurs) . Il s'avère après réclamation faite par Monsieur BLONDE habitant au n° 9 (qui a fait borner sa propriété il y a plusieurs années) et après vérification faite au bureau des hypothèques et au service du cadastre, que la partie de la rue allant du n° 5 au n° 9 côté gauche et au n° 2 côté droit appartient toujours à BONDUELLE CONSERVE INTERNATIONAL et non pas à la commune. De plus l'implantation de la rue n'est pas à la bonne place et la clôture de la propriété n° 2 a été faite sur le domaine public. Il va donc falloir régulariser tout cela et procéder à une rétrocession de la voirie au profit de la commune (comme pour le lotissement de la Cabourerye) . Le dossier sera confié à l'étude de Maîtres BONEF et BIEBOW de HAM ainsi qu'au notaire de la société B.C.I.

M. le Maire informe le conseil qu'il s'occupe également de trouver des solutions pour les trois propriétés complètement délabrées de la commune , à savoir :

1. la maison MOUTOUSSAMY – 27 Grande rue – qui menace ruine
2. la maison de la succession THOMAS -1 rue de DEVISE – qui n'est toujours pas vendue
3. la râperie qui n'est toujours pas finie d'être démolie.

.../...

.../...

◆ FETE DE LA SAINT PIERRE & FETE NATIONALE

- a. Un nouveau manège de radio-cars sera là tenu par M. & Mme ROUTIER , Monsieur DUPONT ayant cessé son activité.

Le café n'étant pas repris à ce jour, la buvette sera tenue par l'association Familles Rurales pendant le week-end . Des bénévoles sont demandés pour aider à tenir le stand. L'animation du dimanche sera assurée par la fanfare des « Amis Réunis » de ROSIERES . Distribution de tickets aux enfants domiciliés dans la commune lundi à 17h30 comme les années précédentes . Accord du Conseil pour l'achat de tickets à hauteur de 510€ (170€ par forain).

b. 13 & 14 Juillet : distribution aux membres présents des permanences aux divers stands comme les autres années .Barbecue prévu le 13 au soir avant la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice. Chaque bénévole aux animations doit prévoir le matériel et les lots nécessaires avant fin juin (voir avec MH DUJARDIN et L.ELOIRE) .

M.DUPARCQ signale qu'il ne pourra pas prêter sa carabine cette année, celle-ci étant hors d'usage . M.GRAVET prêtera la sienne, en plus de celle de P. LEVERT.

Une réunion préparatoire avec les responsables d'animations aura lieu en mairie le JEUDI 5 JUILLET à 18h.

Y.BRESOUS demande si la commune peut remettre en état les abords du chalet de l'Omignon qui sert pour les buvettes car, par temps de pluie, le pourtour est très boueux. Il serait souhaitable d'étaler quelques cailloux. J.B GRU signale qu'il est possible d'utiliser ceux qui se trouvent près du tennis.

M. VALLETTE signale qu'une fois de plus le branchement forain installé à l'entrée du terrain de l'Omignon a été détérioré. La SICAE va devoir l'installer à un autre endroit plus sécurisé.

◆ TRAVAUX EN COURS

- ⇒ Centre Bourg : projet en attente car problème au niveau de l'enveloppe territoriale pour les subventions émanant du Conseil Général – il n'y a pas assez d'argent pour tous les dossiers déposés-.
- ⇒ Ecoulement des eaux lotissement de la Cabourerye : voir si ces travaux pourraient être réalisés par nos soins.

◆ DISSOLUTION DU SIVOM AU 31-12-2007

M. le Maire confirme cette dissolution avec le transfert automatique à la C.C.P.H des compétences sauf pour le déneigement et la voirie car ce sont des prestations de service. Chaque commune aura donc le choix de signer ou pas une convention avec la C.C.P.H pour ces deux compétences.

Le solde de la participation à verser au SIVOM sera transmis aux communes dès la fin des comptes.

M.GRAVET fait remarquer que suite à une réunion à laquelle il a assisté la veille à la C.C.P.H , les ressources actuelles de la C.C.P.H ne lui permettront pas de reprendre toutes ces compétences et que de ce fait l'an prochain le montant des taux sera revu à la hausse (d'où augmentation des impôts payés par le contribuable). Ceci car la contribution versée annuellement au SIVOM l'était sur le budget communal alors que celle versée à la C.C.P.H est fiscalisée et ne figure pas dans le budget communal.

.../...

.../...

Il précise également qu'une réunion devrait avoir lieu le 26 juin à HAM pour préciser les comptes -actif et passif du SIVOM- suite à l'Assemblée Générale du SIVOM du 19 juin qui a entériné par délibération tous les actes administratifs (compétences, actif, passif, répartition des soldes..)

J.BOILLEAU demande ce qu'il va advenir du personnel du SIVOM : il est repris par la C.C.P.H.

M. le Maire demande ensuite à M.GRAVET de ne pas hésiter à prendre la parole lors des réunions de la C.C.PH afin de défendre les intérêts de MONCHY. .

◆ BAIL DE LOCATION PATURE -MONTECOURT

Le bail signé en septembre 2004 entre la commune et Monsieur Daniel DUPARCQ concernant la location d'une pâture de 53a 15ca « Marais de DOUVIEUX » à MONTECOURT arrive à expiration . Après discussion, le conseil décide de le renouveler dans les mêmes conditions pour trois ans au pris de 152.60€ l'hectare avec indexation annuelle selon les cours des fermages.

◆ DELIBERATIONS VOTEES A L'UNANIMITE : 12 voix

1. Achat tickets de manèges : accord pour acheter aux trois forains des tickets pour un montant global de 510€ (170€ par forain) . Ces tickets seront distribués aux enfants domiciliés dans la commune lundi soir.
2. Classement de la voirie communale : approuvé selon le tableau établi .
3. Bail location pâture D.DUPARCQ : renouvelé pour trois ans .

◆ QUESTIONS DIVERSES

1. le Maire invite les personnes intéressées à aller visiter le SMITOM de ROSIERES (centre de tri sélectif nouvellement ouvert) au cours de la semaine 28 . Date précisée ultérieurement. A cet endroit , se fait uniquement le tri des sacs jaunes et bleus. L'enfouissement des déchets ménagers continue de se faire à LIHONS . Discussion s'ensuit sur les différents tris et M.DUPARCQ fait remarquer qu'il y a de plus en plus de sur emballages inutiles des produits.

2. Bulletin municipal de Juillet : toutes les suggestions sont à déposer en mairie avant le 19 juillet . Des photos du voyage en Allemagne à DUNZWEILER seront insérées dans ce bulletin (photos prises par M.CAPON et M. MOLTER)

3. Zone 30 devant l'école .M.DUPARCQ revient à nouveau sur ce sujet et demande une prise de position ferme du conseil municipal par délibération . M. le Maire lui répond que les services de la D.D.E. n'autorise pas à ce jour la pose de ralentisseur sur la départementale. Après discussion, le conseil prend une délibération demandant qu'une étude d'implantation d'une zone 30 avec ralentisseur soit faite.

4. Flaques d'eau hameaux de FLEZ & DOUVIEUX : JB GRU signale à nouveau le problème d'écoulement des eaux pluviales devant certaines habitations des hameaux (en particulier devant les n° 9 & 11 route de DOUVIEUX à FLEZ et devant le n° 24 hameau de DOUVIEUX) . Il propose de faire des tranchées mais cela risque de poser problème aux engins agricoles - Ce sujet a déjà été évoqué à maintes reprises et des devis avaient été établis mais à fort coût. Revoir avec les services de la D.D.E ce qui pourrait être réalisé.
.../...

.../...

4. Cantine scolaire : J.BOILLEAU demande si les personnes qui auront t encore des tickets de cantine début juillet pourront les utiliser à la rentrée de septembre et s'il y aura hausse du prix du repas.

Mme M. GOURLIN répond qu'une réunion du SISCO a lieu mardi prochain et que le nouveau prix du repas cantine y sera évoqué (notre fournisseur nous appliquant une hausse). Par contre le carnet de 10 tickets pour la garderie restera à 10€.

Pour les rares personnes à qui il restera des tickets « cantine » , elles pourront les utiliser à la rentrée en réglant la différence de prix s'il y a lieu.

**Fin de séance à 22h15.
Date de la prochaine réunion non fixée**

SERVICE DE RAMASSAGE DES DECHETS VERTS

Le service de collecte des DECHETS VERTS sera effectué par l'entreprise BERTOUT NETTOIEMENT une fois par semaine du 19 avril au 16 novembre 2007 le :

VENDREDI

Sortir vos déchets la veille au soir.

Consignes de tri :

Sont acceptés : Les feuilles, les tontes de gazon, les branchages de diamètre inférieur à 3cm, les tailles de haie.

Sont interdits : La terre, les pierres, les gravats, les briques, les vases, les pots de fleurs, les déchets de cuisines, les déchets contenant du plastique, verre, métaux...

Modalité de collecte :

Les déchets verts doivent être présentés de la façon suivante :

En lessiveuse non métallique, récipient avec poignées sans étranglement : 80 litres maximum.

En fagots : d'environ 50 cm de diamètre et 80 cm de longueur liés par une ficelle (fil de fer interdit)

Jamais de sacs plastiques

Tous les déchets qui ne seront pas conditionnés suivant les règles édictées ci-dessus ne seront pas ramassés. Ils peuvent être déposés en déchetterie.

Les déchets conditionnés doivent être exclusivement déposés sur les trottoirs devant votre propriété sans entraver la circulation. Pour éviter les dépôts anonymes et orphelins qui se transforment en tas d'ordures, il est interdit les déposer contre les poteaux, bornes d'incendie, compteurs divers, postes de transformation électriques.

ETAT CIVIL DU PREMIER SEMESTRE 2007

NAISSANCES



☺ Tiphanie BLANC, née le 30 janvier à ST QUENTIN

MARIAGES



- ◆ Claudio CAMBULA & Martine GOUJON, mariés le 14 avril à MONCHY
- ◆ Yann DUJARDIN & Kathleen DEWAELE, mariés le 5 mai à MONCHY.
- ◆ Jacques PINCHON & Florence DUPARCQ, mariés le 29 juin à ST QUENTIN.

DECES & INHUMATIONS

- ☒ Michel CAPRON, décédé le 1^{er} janvier à MONCHY - LAGACHE .
- ☒ André HE, décédé le 25 janvier à PERONNE
- ☒ Geneviève TEINIELLE – THIOURT, décédée le 27 juin à ATHIES
- ☒ Laure LADEUZE –GOURLIN, décédée le 28 juin à MONCHY – LAGACHE

BIENVENUE AUX NOUVEAUX HABITANTS

-venus se faire connaître en Mairie-

- ☒ M Teddy HOCHARD & Mme Alice EVERAERT - 7bis route de DOUVIEUX à FLEZ.
- ☒ M. Mickaël TISON & Melle Amandine WILLMOTTE – 32 rue d'en Bas
- ☒ M. Alan DER COURT & Melle Sophie WILMORT – 4 Grande rue .
- ☒ M - Mme Léon DUCHET & Bernard DUCHET – 38 rue de DEVISE –
- ☒ M .Thierry HAINE & Melle Stéphanie GANEAU- 9 rue de TERTRY-
- ☒ Melle Véronique HE – 7 place du 11 novembre 1918-
- ☒ M. & Mme Aimé POZZI – 28 Grande rue -

☞ **RAPPEL** : Les personnes qui emménagent ou qui quittent la Commune sont priées de venir en Mairie signaler ce changement.
Merci de vous présenter en Mairie avec le livret de famille ou une pièce d'identité .

☞ L'inscription sur la liste électorale ne se fait pas d'office, vous devez venir en Mairie remplir un imprimé spécifique afin de pouvoir être inscrit sur la liste électorale mise à jour pour l'année 2008 (vous présenter avec une copie de votre pièce d'identité et un justificatif de domicile récent).

PERMANENCES & SERVICES

- ↔ **MONSIEUR LE MAIRE** reçoit en Mairie le LUNDI de 17h00 à 18h00
et le SAMEDI de 10h30 à 12h00 (ceci sauf imprévu).
- ↔ **ASSISTANTE SOCIALE:** Mme SEGUET reçoit au Foyer Rural le lundi de 14h00 à 16h30 - Tél du foyer rural : 03-22-85-16-65
Vous pouvez prendre rendez-vous en téléphonant au Centre Médico - social de HAM
au **03 – 60 – 03 – 47 - 40** - Résidence BADINGUET .
Dates de Juillet : les 2- 9 & 16 uniquement - Date de septembre : Lundi 24 uniquement
- ↔ **CONSULTATION P.M.I.:** Un Médecin et une puéricultrice sont à votre disposition une fois par mois au Foyer Rural le mardi de 14h à 16h30 les : 10 Juillet – 14 Août - 11 Septembre – 9 Octobre – 13 Novembre & 11 Décembre
- ↔ **PUERICULTRICE** : Mme CASSELEUX reçoit au Foyer rural de 14h à 17h le mardi
les 31 Juillet – 25 septembre – 23 octobre – 27 novembre .
Pas de permanence en août ni en Décembre

SECRETARIAT DE MAIRIE OUVERT AU PUBLIC :

- Lundi** : de 9h00 à 12h00.
 Mardi : de 14h00 à 18h30 (vente tickets cantine & garderie)
 Mercredi : de 9h00 à 12h00 (vente tickets cantine & garderie)
 Vendredi : de 9h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00.



- ↔ **Prix du ticket repas pour la cantine scolaire** : 3.75€
↔ **Prix du carnet de 10 tickets pour la garderie** : 10€

Reprise de la vente le mardi 28 août à 14h.

Tél - fax - répondeur : 03.22.85.63.19

E - mail : mairiemonchylagache@wanadoo.fr

Bien entendu, pour certaines permanences, des modifications peuvent intervenir. Pensez à venir consulter le panneau d'affichage situé à l'entrée de la Mairie ou téléphonez au secrétariat.

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE

- ◆ **Lundi – Mardi – Mercredi – Jeudi & Vendredi** : 13h45 à 16h30
◆ **Samedi matin** : de 10h30 à 12h15



Centre de Loisirs

Vous n'entendez plus parler de « Ruche » mais de « Centre de Loisirs » mais ce sont toujours les mêmes vacances que l'Association Familiale organise pour vos enfants. Ils sont cette année 35 jeunes de 3 à 12 ans et tout se déroule au mieux. Aurélie a pris la direction de cette petite troupe secondée par Laure, Fanny et Marie. Les sorties sont nombreuses : piscine, poney, escalade, promenade à bicyclette, étude de l'eau « chez Mélanie », etc...et les terrains verts de Monchy accueillent les divers jeux.

Une petite fête réunira les Parents et Amis.

Le samedi 28 Juillet de 20H à 22H,

les enfants nous feront partager leur joie en nous présentant chants, danses et sketches. Ils comptent sur la présence de « tout le village ».



Le groupe des petits



Le groupe des moyens et des grands

Association des AC.PG-CATM-TOE & Veuves

Au 1^{er} janvier, la section de Monchy/Quivières comptait dans ses effectifs 50 ressortissants des Services de l'ONAC-VG Somme dont 4 AC.PG, 35 CATM, 1 TOE, 5 Veuves AC.PG et 5 Veuves CATM.

Pour ce premier semestre, nos activités ont été nombreuses et des plus variées :

14 janvier : à Monchy Lagache - Repas dansant en association avec nos Amis du Club de l'Omignon

19 février : à Monchy Lagache - Assemblée Générale de la section

11 mars : à Ham - Congrès cantonal

17 mars : à Monchy Lagache – Cérémonie-souvenir pour le 90^{ème} anniversaire de la destruction de notre village en association avec la Municipalité et le Regroupement scolaire

24 mars : à Amiens – Assemblée Générale de la mutuelle MCD

8 mai : à Monchy Lagache - Commémoration de la Victoire 1945

12 et 13 mai : à Nesle - Congrès départemental

24 mai : Sortie à Verdun en accompagnement des 22 élèves des classes de CM1 et de CM2 du regroupement scolaire de Monchy/Tertry/Devise

8 juin : à Matigny puis à Ham - Journée d'Hommage National aux Morts pour la France en Indochine

18 juin : à Ham - Commémoration de l'Appel du Général de Gaulle.

Pour le deuxième semestre 2007, sont prévus :

à Monchy Lagache :

les cérémonies officielles du 14 juillet et du 11 novembre aux côtés de la Municipalité.

à l'extérieur :

dimanche 2 septembre : à Ham - Commémoration de la Libération du Pays Hamois

samedi 15 septembre : à Chaulnes - Comité départemental

samedi 22 septembre : à Ham – Forum des associations du Pays Hamois

mardi 16 octobre : à la Nécropole Nationale de Notre Dame de Lorette – Pèlerinage national du Souvenir AFN

mercredi 5 décembre : à Esmerly Hallon – Journée d'Hommage National aux Morts pour la France en AFN.

Et dès maintenant, sachez nous réserver votre **dimanche 20 janvier 2008** pour notre repas dansant.

Nos représentants :

- **au Bureau local** : A. Vallette, Président – A. Bujadinovic, Vice-président - Nicole Chassagnoux, Secrétaire – J-P. Dennequin, Trésorier - R. Teinielle, Représentant des AC.PG – F. Marczak, Représentant des CATM - Anne-Marie Pist, Représentante des Veuves et J.L. Henry, R. Allégaert, A. Boulanger, nos trois Porte-drapeau

- **au Bureau cantonal** : A. Bujadinovic, Président – A. Vallette, Vice-président – J-P. Dennequin, Trésorier – Anne-Marie Pist, Représentante des Veuves - G. Maquet, Membre du Bureau et G. Dodeuil, Membre de la Commission de contrôle des comptes cantonaux

- **dans les instances départementales** : J-P. Dennequin et Anne-Marie Pist, délégués cantonaux au congrès départemental et aux comités départementaux et A. Vallette, délégué cantonal au Conseil de Développement du Pays « Santerre – Haute de Somme ».

Bonnes vacances à vous tous et à vous retrouver à nos côtés lors des cérémonies patriotiques. SACHONS NOUS SOUVENIR.

Le Vice-président, juillet 2007

Sortie des CM1 et CM2 du 24 mai à Verdun



Sur les marches de l'Ossuaire de Douaumont, les CM1 et les CM2 et le groupe des accompagnants

Jean LAPARRA, notre guide et Maire désigné de **BEZONVAUX** -l'un des 9 villages détruits en 1916 et non reconstruits à ce jour- recevant la **Plaque de la Reconnaissance des AC.PG-CATM** quelques instants avant un moment des plus émouvants de la journée, une Marseillaise des plus magistrales interprétée par les élèves.

Merci à eux et à leurs professeurs pour cette heureuse initiative.

Olympique Monchy-Lagache



La saison est terminée ! Le bilan est dans l'ensemble positif même si un certain regret subsiste pour l'équipe fanion qui rate de peu la montée.

Il faudra revoir la copie pour l'année prochaine, avec un peu plus de sérieux, et peut être que cette fois, nous pourrions viser la 2^{ème} division.

L'équipe B s'est bien comportée. Elle n'a pas manqué d'assiduité tout au long du championnat. Les résultats sont encourageants et j'espère que pour la prochaine saison, ils seront plus honorifiques.

Les 15 ans ont eu plus de difficulté dans la 2^{ème} phase et ont pu comprendre qu'avec du travail aux entraînements et de la motivation lors des matchs, les résultats arrivent !

Chez nos jeunes, l'apprentissage continue et certains ont déjà bien progressé depuis le début de la saison. A eux d'en vouloir, de suivre les conseils de leur entraîneur pour devenir de futurs champions pour les prochaines années...

Durant l'intersaison, les travaux de mise en conformité vont avoir lieu pour que le feu vert soit donné pour la reprise. Alors, si pour certains, les vacances sont les bienvenues, pour d'autres, elles ne sont pas encore de mise.

Que tout le monde nous revienne en pleine forme pour entamer une nouvelle saison, qui, je l'espère fera le bonheur de tous !



Bonnes vacances à Tous !

La Présidente,
A. PEZET





LE CLUB DES SUPPORTERS DE L'OLYMPIQUE DE MONCHY

_ Le Loto du mois de mars n'a pas eu le succès des autres années, nous regrettons le manque de participation des joueurs du Club de Foot.

_ La Rèderie qui avait commencé sous un ciel clément fut l'objet d'un violent orage en fin de journée qui fit partir tous les exposants et détruit les tonnelles du Club ainsi que celles des exposants.

Merci à eux d'être venus, en espérant les revoir l'année prochaine sous le soleil ?

_ Le Club des supporters renouvelle ses sincères condoléances à M. Gourlin Trésorier du Club de Foot pour le décès de sa mère.

_ Le Concours de Pétanque initialement prévu le 15 juillet 2007 est reculé au 5 août 2007 suite à des imprévus.

_ Félicitation aux Seniors A qui se sont inclinés en finale de Coupe Fromentin à Ham.

Bonnes vacances à tous

Le Bureau.

AMICALE DES 2 ETANGS

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE MONCHY LAGACHE

2007, année de l'émergence de la nouvelle loi sur l'eau qui inclut de lourdes modifications dans la réglementation de la pêche, notamment

- la suppression du permis de pêche dit « exonéré » réservé aux moins de 16 ans, aux épouses, aux titulaires d'une carte d'invalidité et aux militaires
- la création de 3 permis de pêche, permis identiques pour les rivières de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie :
 - o permis « découverte » pour les jeunes de moins de 12 ans (6 euros)
 - o permis « mineur » pour les jeunes de 12 ans à moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours (25 euros)
 - o permis « majeur » pour les plus de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année (60 euros).

Afin de continuer à voir nos Jeunes autour de nos étangs pour de belles parties de pêche, l'Amicale, avec l'aide du Conseil Municipal à travers le maintien de la subvention 2007 au niveau de celle de 2006, a offert le permis aux Jeunes monchysois habitués de nos étangs, soit à ce jour 3 permis « découverte » et 7 permis « mineur ».

Pour la journée de la truite du samedi 5 mai, un lâcher de 20 kg de truites en provenance du Vivier de l'Omignon dans le petit étang a donné pleine satisfaction à une trentaine de pêcheurs dont de nombreux jeunes monchysois.

La Fête de l'Amicale couplée avec le Feu de la Saint Jean du samedi 16 juin, de par la cause d'une météo incertaine, n'a pas eu le succès escompté. Malgré tout, trois satisfactions :

- la mise à disposition des enfants et des parents d'un attelage en provenance du Gîte Equestre de Tréfcon a été fortement appréciée
- un très beau Feu de Saint Jean
- un nombreux public au moment de l'allumage du Feu.

Suite aux travaux de déboisement du Grand Marais, les deux concours « Adultes » du dimanche 8 juillet ont dû être reportés à une date ultérieure.

A retenir, aussi, pour le deuxième semestre :

- **samedi 18 août en après-midi**, si les conditions de pleine sécurité sont retrouvées, le concours des « 6/18 ans » avec ses trois classements, 6/10 ans, 10/14 ans et 14/18 ans et l'attribution du challenge Philippe BLONDEL au meilleur Monchysois
- **samedi 17 novembre en soirée**, au Foyer Rural, notre loto-quine.

Les cartes de pêche aux étangs -année & journée-, en complément du permis de pêche, sont en vente au CAFE du CARREFOUR.

Que nos étangs communaux redeviennent rapidement un but de promenade et un lieu de détente pour les Amis de la nature. Soyez certain que nous ne ménagerons pas nos efforts peine pour qu'il en soit ainsi.

BONNES VACANCES A VOUS TOUS

Le Président, André BUJADINOVIC

Club de L'Omignon – Aînés Ruraux de Monchy Lagache

Dans son ensemble, notre Club se porte bien, nos réunions bi-mensuelles attirent bien des adhérents avec ses divertissements, ses pauses-café sans oublier les fêtes et les anniversaires.

Marie-France DODRE, Pierrette et Daniel JADOUL nous ont rejoints.

Par contre, nous avons eu la tristesse de perdre en la personne de Laure GOURLIN une sociétaire des plus gentilles, très assidue et acharnée pour nos jeux de société, belote et manille.

Pour nos manifestations du 1^{er} semestre, nous avons eu :

- le 14 janvier, le repas dansant avec les AC.PG-CATM-TOE et Veuves. Bonne ambiance et pleine réussite
- le 10 février, notre loto-quine. Peu de monde et cela est bien regrettable pour le bon fonctionnement de notre Club.
- Le 10 mai, excursion en car vers les pays de l'Oise. Visite de la broserie de Saint Félix. Chacun a bien écouté les explications du guide et observé la fabrication des brosses.
Halte à Heilles pour le déjeuner à l'auberge « Les Tilleuls » pour un excellent menu
Ensuite cap sur Méru pour la visite du Musée de la Nacre (très bel établissement) avec un très bon accueil, super guide de par ses exposés sur les fabrications d'antan
Et avant de prendre le chemin du retour, nous sommes allés nous requinquer autour d'une pause-café chez Pascale (ma fille).
Tous les participants ont bien apprécié cette sortie.
- le 6 juin, notre repas annuel au Foyer Rural, très bon repas, bonne ambiance avec notamment les histoires drôles et les chansons de circonstance reprises en coeur.

Pour la période des vacances, nos réunions se dérouleront

- le 17 juillet, au mini golf de Saint Christ avec repas en commun pour ceux qui le souhaitent
- les mardis 7 et 21 août, au Foyer Rural.

Bonnes vacances à vous tous

Le Président, Jacques Prestel
Juillet 2007

DECHETTERIE DE FORESTE

l'accès de la déchetterie de FORESTE est GRATUIT
pour tous les habitants de MONCHY – LAGACHE sur
présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de
domicile .

Sont acceptés les déchets triés des particuliers

Pour les commerçant & artisans (2m³ par jour maximum):

- Gravats
- Branchages et déchets verts de jardins
- Ferraille et platinage
- Encombrants
- Papier & le verre
- L'huile de vidange moteur & les piles.

Horaires d'ouverture :

Matin de 9h à 12h : Lundi – Vendredi - Samedi

Après- midi de 14h à 18h: Lundi- Mercredi – Jeudi –
Vendredi – Samedi

RAPPEL :

A MONCHY on ne peut déposer que :

- Gravats et terre
- Déchets végétaux

TOUT LE RESTE SERA REFUSE .